



AGLY SELECTION

SARL au capital de 1.000 € - RCS 500 382 825

Siège social : 2 Rue Bernard Palissy – 66600 - RIVESALTES

Tél : 04 30 44 00 85 - E-mail : rivesaltes@laforet.com

Ventes – Barème à compter du 10 juin 2020

Honoraires de transaction / contrat location/vente (Hors cas particulier*- Voir ci-dessous)

Prix de vente	Montant TTC
De 00.000 € à 21.500 €	3500 €
De 21.501 € à 44.000 €	4000 €
De 44.001€ à 69.000 €	6000 €
De 69.001€ à 100.000 €	7000 €
De 100.001€ à 118.000 €	8000 €
De 118.001€ à 133.500 €	8500 €
De 133.501€ à 144.000 €	9000 €
De 144.001€ à 169.000 €	10000 €
De 169.001€ à 194.000 €	11000 €
De 194.001€ à 219.000 €	12000 €
De 219.001€ à 244.000 €	13000 €
De 244.001€ à 269.000 €	14000 €
De 269.001€ à 299.000 €	15000 €
De 299.001€ à 324.000 €	16000 €
De 324.001€ à 349.000 €	17000 €
De 349.001€ à 374.000 €	18000 €
De 374.001€ à 399.000 €	19000 €
Au-delà de 399.001 €	4.8%

Ces honoraires sont à la charge du vendeur. Exceptionnellement, les honoraires peuvent être à la charge de l'acquéreur (en cas de mandat de recherche ou à la demande d'un juge des tutelles. Cette information est donnée avant toute présentation d'un bien. Si les honoraires sont à la charge de l'acquéreur, la mention en est faite dans l'annonce. Pour les contrats location/vente, les honoraires sont fixés sur le prix de vente et sont à la charge de l'acquéreur, payable à la signature du contrat de location.

Estimation payante : 150 €

***Cas particulier → honoraires au titre d'un mandat de recherche pour un bien identifié et dont le mandat de vente est détenu par autre agence :**

- L'acquéreur ne sera débiteur à l'égard de notre agence d'aucun honoraires ou frais.
- Notre agence est dans ce cas exclusivement rémunérée par l'agence titulaire du mandat de vente, par voie de rétrocession d'honoraires.

→ 10% de réduction sur nos honoraires d'agence pour tous clients ayant déjà réalisés une transaction avec l'agence Laforêt Agly Sélection.

Locations – Barème à compter du 1^{er} janvier 2019 (non modifié depuis 2015)

Honoraires pour les baux d’habitation ou mixtes, régis par la loi n°89-462 du 06/07/1989 et Baux meublés:

- **Visite du logement, constitution du dossier et rédaction du bail** : 8 € TTC /m2 de surface habitable à la charge du locataire et 8 € TTC /m2 de surface habitable à la charge du bailleur
- **Etat des lieux d’entrée** : 3 € TTC /m2 de surface habitable à la charge du locataire et 3 € TTC /m2 de surface habitable à la charge du bailleur
- **Entremise-négociation** : 25 € TTC à la charge du bailleur

Gestion locative – Barème à compter du 1^{er} janvier 2019 (non modifié depuis septembre 2016)

Honoraires de gestion:

7.5 % HT du loyer annuel charges comprises, soit 9 % TTC à la charge du bailleur.

1 euro de frais fixe

Autres prestations :

Assurance loyer impayée : entre 2.5 % et 3.4 % selon les assurances.

N° TVA intra-communautaire : FR 58500382825 – Titres professionnels : Agent immobilier et administrateur de biens – Cartes professionnelles n°6601 2016 000 005 826 délivrée par la CCI de PERPIGNAN 66000– Activités : Transaction et Gestion - Garantie financière Transaction : CEGI 16 rue Hoche, tour kupka B TSA 3999, 92919 Paris la Défense Cedex - Chaque agence est une entité juridiquement et financièrement indépendante.
